



Le 8 juillet 2019

PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE
(benoit.laliberte@tnwcorp.com)

Direction Services et ventes clientèles d'affaires
20^e étage
Complexe Desjardins – Tour Est
C. P. 10000, succ. Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

Monsieur Benoit Laliberté
Président de la CÉTAC
1560, rang Petit
Sainte-Marie-Madeleine (Québec) J0H 1S0

Objet : Demandes d'alimentation pour de nouvelles installations électriques situées au 434-542 (A à J), chemin de la Rivière-St-Louis à Beauharnois

Monsieur Laliberté,

Nous donnons suite à votre lettre datée du 27 juin 2019 intitulée « *Request for Economic Development Rate – CETAC IV – Greenhouses/Data Center Heat Station* » (la « **Demande TDÉ** ») et notre discussion téléphonique du 5 juillet concernant, entre autres, cette demande et les dix demandes d'alimentation pour de nouvelles installations électriques situées au 434-542 (A à J), chemin de la Rivière-St-Louis à Beauharnois (les « **Sites** » et les « **Demandes d'alimentation** ») récemment soumises à Hydro-Québec.

Vous indiquez dans votre Demande TDÉ pour les Sites que ceux-ci pourraient viser à terme une alimentation en électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs. Nous désirons vous aviser que si tel est le cas, et que nous répondons aux Demandes d'alimentation, par souci d'équité, les Sites ne pourront faire l'objet d'une soumission admissible dans le cadre de l'appel de propositions A/P 2019-01 relatif à *l'attribution d'un bloc de 300 MW de puissance et d'énergie associée en service non ferme aux consommateurs d'électricité pour un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs*, qui est actuellement en cours.

De plus, nous vous soulignons qu'en vertu des *Conditions de service d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité* fixées par la Régie de l'énergie, vous devez nous aviser sans délai de tout changement aux caractéristiques des Sites.

Considérant ce qui précède, si vous souhaitez poursuivre vos démarches avec les Demandes d'alimentation pour des centres de données et que, par la suite, l'alimentation en électricité des Sites vise, en tout ou en partie, un usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs, nous vous soulignons que le tarif de 15 ¢/kWh vous sera facturé.

Tel que convenu au cours de notre discussion téléphonique du 5 juillet, nous apprécierions une confirmation écrite de votre part à l'effet que les Demandes d'alimentation visent exclusivement l'implantation de centres données auquel cas, les équipes techniques d'Hydro-Québec enclencheront alors le traitement desdites Demandes d'alimentation.

Nous vous remercions de votre collaboration.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'RD', is positioned above the name Rémi Dubois.

Le directeur Services et ventes – Clientèle affaires,
Rémi Dubois

CC : M. Lawry Trevor-Deutsch (lawry.trevor@unitedcorp.com)